Les Officiales

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des Commissaires de Justice et des Commissaires-Priseurs n°211

NEGOCIATIONS SALAIRES ET POUVOIR D'ACHAT
AUCUNES AVANCEES SOCIALES !

Le 4 novembre 2026 s'est tenue la CPPNI qui portait sur la suite des négociations portant sur les salaires, une prime exceptionnelle carburant et la renégociation si coefficient inférieur à 103% du SMIC.

L'intersyndicale a renouvelé ses demandes :

- Renégociation si coefficients inférieurs à 103% du SMIC pour éviter que les premiers niveaux de salaire soient inférieurs au SMIC ;
- Une prime exceptionnelle carburant **de 200 Euros** pour aider les salarié.es à financer leurs déplacements professionnels ;
- Une revalorisation du point **de 5 % au 1er décembre 2026** vu l'inflation actuelle.

Sur nos trois demandes, le patronat accepte d'inscrire dans l'agenda des négociations la renégociation si coefficient inférieur à 103% du SMIC après la finalisation des travaux sur la classification.

La revalorisation de la valeur du point, le patronat dans sa grande mansuétude a proposé une revalorisation **de 2,70% à compter du 1er janvier 2027** soit une valeur du point à 9,11Euros **; Pour la CGT, le compte n'y est pas.**

Sur le prime carburant, le patronat refuse d'accorder une prime car il considère que dans les offices, les salarié.es qui viennent travailler en voiture seront privilégiés par rapport à ceux qui viennent en transports en commun ou à pied.

L'intersyndicale a donc proposé **une prime « vie chère »,** refus catégorique du patronat.

Sur la revalorisation du point : l'intersyndicale a proposé **une augmentation de +3%** à compter du 1er décembre 2026.
Le collège patronal n'ayant pas mandat donnera sa réponse la semaine prochaine.

L'intersyndicale unie s'est opposée à l'examen de tout autre point de l'ordre du jour, a quitté la séance, e, exigeant que seuls les salaires soient inscrits à l'ordre du jour de la prochaine réunion le 2 décembre 2026.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à deploiement.fsetud@cgt.fr avec la mention « *Commissaires de Justice et Commissaires-Priseurs* »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes

Case 421 – 263, rue de Paris – 93514 MONTREUIL Cedex – Tél : 01 55 82 89 41 – Fax : 01 55 82 89 42
Courriel : fsetud@cgt.fr – Site Internet : www.soc-etudes.cgt.fr